

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2005

L'an deux mil cinq, le dix-neuf mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 3 mai 2005

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Jacques PLUMEJEAUD, Dominique ROLLAND.

Absent excusé : Jean-Louis CHOQUET (procuration à Jacques PLUMEJEAUD), Armand DUMONT, Josette MOUSSY,

Secrétaire de séance : Alain MONNOT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

## I) Approbation des procès verbaux des 17 mars et 9 avril 2005.

Les procès-verbaux des séances des 17 mars et 9 avril 2005 sont adoptés à l'unanimité et signés.

## II) Affaires Financières

### Ø Décision Modificative n°1 – Budget Communal

Le Maire propose la DM suivante pour changement d'imputation et ajout des travaux de remise en état du sentier d'accès au Moulin de Porte Traîne :

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D21318-144 : Autres Bâtiments Communaux	850,00€	
D2158-127 : Véhicules, outillage, équipement	-6.500,00€	
D2315-132 : Forêt	6.500,00€	
D2315-144 : Autres Bâtiments Communaux	-850,00€	
<b>Total</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>

## Ø **Emprunt – Construction Salle Hors sacs**

Monsieur le Maire rappelle que la salle hors sacs devra en partie être financée par le biais d'un emprunt sur le budget Régie des Remontées Mécaniques, conformément au vote du budget 2005.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour consulter les établissements bancaires et contracter l'emprunt nécessaire dans la limite des montants prévus au budget.

## Ø **Condition mise à disposition de la sono**

Monsieur le Maire rappelle que la décision d'acquérir du matériel de sonorisation a été prise et qu'il a été décidé que ce matériel pourrait être prêté aux associations. Il est donc nécessaire de réfléchir aux conditions de prêt de ce matériel. Le service administratif se charge de consulter des prestataires pour l'achat du matériel. Il invite les membres de l'assemblée à apporter leurs réflexions lors d'une prochaine réunion où la question de la mise à disposition sera inscrite à l'ordre du jour.

## Ø **Participation 2005 à l'entretien de la Via Ferrata (de la Cascade de l'Oule)**

Le Maire rappelle que comme chaque année, la commune doit se prononcer sur la contribution qu'elle apportera à la commune de Crolles pour l'entretien de la Via Ferrata. Il rappelle que la participation 2004 était de 3.500€

Compte tenu de l'augmentation annuelle du contrat, Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 3.600€ soit environ 25% du montant de la prestation, comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 3.600,00€ à l'entretien de la Via Ferrata.

## Ø **Tarifs des Téléskis saison 2004-2005**

Monsieur le Maire expose les propositions de tarifs des téléskis pour la saison 2004-2005. Il précise que certains tarifs ont été supprimés, regroupés ou ajoutés :

<i><b>Forfaits</b></i>	<i><b>Pour info Tarifs 2004/2005</b></i>	<i><b>Tarifs 2005/2006</b></i>
<b>Journée Adulte</b>	10.90€	<b>11.10€</b>
<b>Matin Adulte</b>	8.30€	<b>8.50€</b>
<b>Après-midi Adulte</b>	9.40€	<b>9.60€</b>
<b>Journée Enfant</b>	8.30€	<b>8.50€</b>
<b>Matin Enfant</b>	6.20€	<b>6.30€</b>
<b>Après-midi Enfant</b>	6.90€	<b>7.10€</b>
<b>Journée Adulte – Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne</b>	9.40€	<b>9.60€</b>
<b>½ journée Adulte - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne</b>	7.40€	<b>7.60€</b>
<b>Journée Enfant – Groupe et famille SNCF (sur</b>	7.40€	<b>7.60€</b>

<b>présentation de la carte) par personne</b>		
<b>1/2 journée Enfant - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne</b>	6.00€	<b>6.20€</b>
<b>Semaine Adulte</b>	58.00€	<b>60.00€</b>
<b>Semaine Enfant</b>	45.00€	<b>46.00€</b>
<b>1/2 journée dans le cadre 1/3 temps pédagogique</b>	2.50€	<b>2.50€</b>
<b>Journée Débutant (TK école Pierre Dorée)</b>	5.80€	<b>6.00€</b>
<b>1/2 journée Débutant (TK école Pierre Dorée)</b>		<b>4.50€</b>
<b>Annuel Adulte</b>	78.00€	<b>82.00€</b>
<b>Annuel Enfant série A</b>	28.00€	<b>29.00€</b>
<b>Annuel Enfant série B</b>	48.00€	<b>50.00€</b>
<b>Annuel Adulte Ski Club</b>	90.00€	<b>90.00€</b>
<b>Annuel Enfant Ski Club</b>	60.00€	<b>60.00€</b>

*NB : Enfant <=> moins de 18 ans et étudiants*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des téléskis pour la saison 2005/2006 comme proposé dans le tableau ci-dessus.

### Ø Acquisition d'une tondeuse à gazon

Monsieur le Maire rappelle que l'achat d'une tondeuse à gazon avait été budgété sur l'exercice 2005. Il présente les offres reçues suite à appel d'offres en procédure adaptée ainsi que sa proposition de choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise "Agrima Chatain" qui propose une tondeuse ETESIA pour un montant de 7.316,05€HT.

## III) Travaux

### Ø Demande de subvention - travaux pour entretien paravalanches

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'entretien sont à prévoir sur le dispositif de paravalanche et qu'une première estimation avait été faite en 2003 qui s'élève à 11.000€HT. Les services du RTM doivent prochainement effectuer la visite annuelle du site. Ils profiteront de celle-ci pour mettre à jour le devis de 2003. L'estimation de 2003 devrait être réévaluée de 40%.

Il rappelle que les Établissements de santé devraient participer aux travaux à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général et de l'État pour le financement de ces travaux. Une autorisation de commencement de travaux anticipés sera également demandée compte tenu du fait que la réalisation de ses travaux est nécessaire rapidement.

## Ø Travaux en forêt communale – Destination des coupes 2005

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2005 dans les forêts relevant du Régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2005 au martelage des coupes désignées ci-après. Il est précisé leur destination - vente ou "partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, sous réserve de la possibilité, pour ces bénéficiaires, de ne vendre que les bois de chauffage qui leurs ont été délivrés en nature" (art L145-1 du Code Forestier)

<b>Position par rapport à l'aménagement</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Vente sur pied</b>	<b>Destination vente</b>	<b>Nature de la coupe</b>
Coupes réglées	9 partie	Oui	Printemps	Vente amiable

## Ø Maîtrise d'ouvrage SE38

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 16 décembre 2004, portant transfère au SE38 de la maîtrise d'ouvrage des travaux aux titres de l'électricité et du gaz. Il expose que des problèmes semblent se poser dans le cadre de ce transfert. En effet, le nombre de communes ayant délibéré pour demander le transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux au titre de l'électricité a été très important alors que le SE38 n'a pas la structure pour assurer un transfert d'une telle importance. Ensuite, le fait de ne plus être maître du choix des entreprises et maître d'œuvre peut s'avérer handicapant pour des communes qui sont excentrées géographiquement, car le profil des entreprises qui répondent à nos appel d'offres est rarement celui de celles qui répondent aux appel d'offres du secteur urbain.

Devant ces constatations, de nombreuses communes ont déjà fait marche arrière, et le Maire expose qu'il serait bon d'en faire de même pour Saint Hilaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revenir sur sa décision du 16 décembre 2004 et par conséquent de conserver la maîtrise d'ouvrage de ses travaux d'électricité et du gaz. Le Conseil Municipal demande donc par voie de conséquence son retrait du SE38.

## Ø Travaux rénovation du Couchant

Monsieur le Marie rappelle qu'il est inscrit qu budget 2005, la rénovation du bâtiment dit du Couchant. Il présente les offres reçues suite à appel d'offres en procédure adaptée ainsi que sa proposition de choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les offres des entreprises suivantes :

P Lot Isolation : Energos pour 40.381,67€HT

P Lot Menuiseries : Anzalones pour 17.500,00€HT

P Lot Charpente couverture : DONZEL pour 40.734,25€HT

Soit un total de 98.615,92€HT

## Ø Travaux aménagement Carrefour des Margains

Monsieur le Maire rappelle qu'il est inscrit qu budget 2005, l'aménagement du carrefour des Margains. Il expose que quelques modifications ont été apportées au projet depuis la présentation au conseil, à savoir pour l'essentiel :

- Les murets en pierre ne feront que 45cm de haut par endroit, afin de faire office de banc pour les piétons,
- L'abri bus sera bien déplacé mais non refait entièrement. En effet, compte tenu du bon état de la charpente actuelle et par souci d'économie, il a été décidé de la conserver.

Il présente les offres reçues suite à appel d'offres en procédure adaptée ainsi que sa proposition de choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les offres des entreprises suivantes :

P Lot voirie : Collas pour 109.720,00€HT

P Lot Espaces verts : Espaces Verts pour 117.095,00€HT

Soit un total de 226.815,00€HT.

## Ø Travaux rénovation accès Cascade des Dioux

Monsieur le Maire expose que des travaux sont nécessaires afin de réhabiliter le sentier d'accès à la Cascade des Dioux.

Il présente le devis de travaux de l'Association Les ruisseaux pour 6.125€HT.

Il est à noter qu'une subvention de 50% peut être attribuée par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

P de retenir l'offre de l'Association des ruisseaux,

P de solliciter l'aide du Conseil Général pour le financement de ces travaux,

P de solliciter l'autorisation de commencement des travaux anticipés.

## Ø Travaux entretien et rénovation de voirie

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'entretien et de rénovation de voirie sont inscrits au budget.

Il présente les offres reçues suite à appel d'offres en procédure adaptée ainsi que sa proposition de choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les offres l'entreprise COLAS pour un montant de 58.555,50€HT.

## Ø Travaux ER 2005

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'ER sont inscrits au budget.

Il présente les offres reçues suite à appel d'offres en procédure adaptée ainsi que sa proposition de choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les offres l'entreprise EGPI qui propose un rabais de 27% sur le bordereau de prix départemental.

### **Ø Contrat d'entretien Station d'épuration des Massards**

Monsieur le Maire expose qu'un nettoyage complet du site a été effectué récemment. Il précise par ailleurs, que les services techniques n'ont pas à ce jour toutes les compétences nécessaires au bon entretien de la station d'épuration des Massards. Afin de palier ce besoin de soutien technique, il a sollicité auprès de la Générale des Eaux, une proposition consistant à apporter ce soutien à l'entretien. Le montant de la prestation s'élèverait à 5.000€ HT par semestre, ce qui n'est pas acceptable en l'état. En effet, un tel budget représente presque le salaire d'un fontainier à mi-temps. Monsieur le Maire informera l'assemblée de l'évolution des négociations qu'il va entamer.

Par ailleurs, il informe qu'un contrat de traitement des boues proposé par le SABRE est en cours de négociation. Il tiendra informé l'assemblée de l'avancement de cet autre projet et demandera au SABRE s'il pourrait assurer la mission de soutien technique et pour quel montant.

## **IV) Personnel**

### **Ø Prime exceptionnelle aux agents des Remontées Mécaniques**

Monsieur le Maire expose que compte tenu des bons résultats du funiculaire et des remontées mécaniques sur les deux derniers exercices, il souhaiterait que les agents permanents et certains agents saisonniers qui ont fait preuve d'une implication notable bénéficient d'une prime exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

**P** d'octroyer aux agents permanents à savoir :

- COCUZZA Laurent
- COGNE Jean-Pierre
- COSTACURTA Serge
- FERRUS Denis

une prime exceptionnelle de 280€ brut et ce pour chacun des exercices 2004 et 2005

**P** d'octroyer aux agents saisonniers à savoir :

- JOURNET Freddy
- PISIOS Baptiste

une prime exceptionnelle de 280€ brut et ce pour l'exercice 2005

## **V) Administration Générale**

### **Ø Demande de dérogation pour travail dominical**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, comme l'an dernier, une demande de l'entreprise Prévol Parapente, de dérogation pour travail dominical.

La période souhaité correspond à la pleine saison dans son domaine d'activité, à savoir de mars à novembre, et ce pour un salarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette demande et autorise le Maire à solliciter de la DDTE l'octroi de cette dérogation.

### **Ø Réglementation stationnement le long du terrain de foot**

Monsieur le Maire expose que 3 véhicules garés le long du terrain de foot pendant les entraînements et match ont eu leur pare brise cassé par des tirs de ballon incontrôlés. L'assurance du club de foot a bien entendu pris en charge les dégâts mais les franchises ont été payées par le Club. Le Maire estime qu'il faut trouver une solution pour éviter de futurs accidents. Par conséquent, il propose d'interdire le stationnement des véhicules le long du terrain de foot pendant les matchs et entraînements. Un arrêté du Maire sera pris en ce sens et des panneaux de signalisation mobile seront mis à disposition du club qui sera chargé de les installer à chaque manifestation ou animation organisée par le club.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la réglementation du stationnement le long du terrain de foot est nécessaire et valide la proposition du Maire.

## **VI) Questions diverses**

### **Ø Cours du samedi matin au collège Pierre AIGUILLE**

Monsieur le Maire présente un courrier du Principal du Collège de Pierre AIGUILLE qui sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la possibilité de transférer les cours du samedi matin au mercredi matin.

Madame CHRISTOPHEL expose que ce changement aura un impact non négligeable sur les activités proposées par les associations culturels et sportives, puisqu'elles se déroulent actuellement le mercredi matin pour les collégiens. De même, il est fort probable que si le collège effectue ce changement, les écoles maternelles et primaires seront amenées à moyen terme à en faire de même.

Elle précise que suite à un entretien avec les associations, celles-ci seraient plus favorables à une option telle que la semaine de 4 jours.

Par ailleurs, plusieurs aspects doivent être pris en compte :

- ✓ la question du rythme de l'enfant ne doit pas être oubliée
- ✓ nous constatons qu'actuellement le samedi matin se résume souvent à 2 heures de cours, ce qui est peu, comparé au temps passé par les élèves dans le transport,
- ✓ la consultation de l'académie serait nécessaire afin d'adopter une politique globale sur le secteur et sur l'ensemble des cycles, maternelle, élémentaire, collège et lycée,
- ✓ la consultation des parents est indispensable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne l'avis suivant :

- ✓ Propose la solution de la semaine de 4 jours avec réduction des périodes de vacances scolaires et à défaut, maintien de la solution actuelle à savoir cours le samedi matin,
- ✓ Précise que la décision finale devra être prise avant tout dans l'intérêt général des enfants (rythme de l'enfant)
- ✓ Demande à ce que l'avis des Associations de Parents d'élève soit intégré à la réflexion

### Ø **Chapelle des Dioux**

Monsieur le Maire rappelle que la Chapelle des Dioux appartient à M. et Mme LAFONTAN. Il expose que compte tenu de l'état de l'édifice les propriétaires ont décidé de la rénover et de demander une aide financière pour ces travaux au Conseil Général de l'Isère.

Il précise que cette Chappelle, même si elle n'appartient pas à la commune, fait partie du patrimoine collectif et qu'en fonction de la réponse du Conseil Général, la commune sera peut-être amenée à participer financièrement à cette rénovation.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 16 Juin 2005 à 20h30.  
(Préparation le Jeudi 9 Juin 2005 à 20h30, à confirmer)***

**La séance est levée à 21h30.**